

**Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
Cheffe du Département
de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration**

**Exposition SI JAMAIS
HES-SO Valais Sierre
8 novembre 2010, 18h00**

Monsieur François Genoud, président de la Ville de Sierre,

Messieurs Pascal Viaccoz et Franck Moos, président et secrétaire du groupement valaisan des centres médico-sociaux,

Madame Anne Jacquier, directrice adjointe de la HES-SO Valais,

Mesdames et Messieurs les invités,

Le hasard du calendrier a voulu que l'ouverture en Valais de l'exposition itinérante de la Conférence suisse des institutions d'action sociale coïncide avec la journée nationale de lutte contre la pauvreté qui se tiendra demain.

La convergence de ces deux événements est pour moi l'occasion de proposer quelques réflexions sur le rôle des responsables politiques en matière de protection sociale.

Souvent, on ramène la pauvreté à la seule dimension individuelle et à la responsabilité de celui qui n'a pas réussi à trouver sa place dans la société. C'est en partie vrai, dans la mesure où aucune trajectoire personnelle n'est écrite d'avance et que les choix et les stratégies des personnes influencent grandement leur parcours.

La deuxième idée souvent avancée est que la pauvreté est liée à tel ou tel facteur comme l'absence de formation, le statut social, le fait d'être étranger, ou non, ou encore d'être célibataire, marié ou séparé.

Chacun de ces éléments peut être un risque de précarité, mais en réalité, c'est le cumul des problématiques qui provoque la perte de maîtrise de la situation pouvant amener au recours à l'aide sociale.

Au-delà des éclairages psychosociaux, il faut aussi prendre en considération les éléments macro-économiques et sociologiques sur lesquels les individus ou les groupes isolés n'ont guère de prise.

J'en relèverai trois à titre d'exemples :

Depuis le début des années 80, on relève l'apparition d'un chômage structurel non compressible qui n'existait pas dans les décennies précédentes et qui touche particulièrement deux catégories de personnes : les jeunes adultes qui peinent à entrer dans la vie professionnelle et les personnes de plus de 50 ans qui peinent aussi à s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi et à ses exigences.

Depuis 30 ans, ce phénomène est persistant et peu influencé par les variations de la conjoncture.

Deuxième observation : le marché de l'emploi lui-même s'est profondément modifié durant les dernières décennies, avec une tendance à la polarisation entre des emplois précaires comme le travail sur appel, le travail sur mandat, des emplois à faible niveau de formation exigé et à bas revenu d'une part, et d'autre part, des emplois hautement qualifiés.

Troisième constat : les 30 dernières années ont été également marquées par une tendance à l'éclatement du noyau familial, par l'augmentation très importante du nombre de divorces et donc de familles monoparentales mais aussi par le relâchement des réseaux de solidarité familiale, qui peut conduire les générations plus âgées, mais aussi les personnes en situation de fragilité, à l'isolement social.

On le voit donc, la pauvreté est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de facteurs individuels, sociologiques, culturels et économiques.

Mettre en évidence cette complexité laisse apparaître la responsabilité et les limites de l'action politique. Celle-ci ne peut garantir à chacun le bonheur ou la réussite mais doit proposer à tous un cadre et une organisation de la cité qui assure la liberté individuelle et le soutien collectif pour faire face aux aléas de l'existence, comme la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le chômage, les charges de famille. C'est pour assumer cette responsabilité qu'a été mis en place depuis le début du XX^{ème} siècle, tout le système des assurances sociales que nous connaissons aujourd'hui.

Mais le monde de 2010 n'est plus celui de 1940, lorsque a été instituée l'AVS, ou de 1960, lorsque a été votée l'assurance invalidité.

La société évolue avec ses valeurs culturelles, son organisation de l'économie et du monde du travail et il faut bien le reconnaître, les assurances sociales peinent à s'adapter à la rapidité de cette évolution. Aujourd'hui, se posent d'énormes problèmes de coordination et d'adaptation du système de protection sociale à des besoins qui étaient encore inconnus il y a 30 ou 50 ans.

Le rôle du politique est double : il doit être garant de la continuité et de la stabilité de la vie sociale et économique et, en même temps, être un acteur de changements pour s'adapter à une réalité toujours en mouvement. Pour y parvenir, il dispose de deux outils essentiels : les instruments législatifs et le budget disponible.

En matière de politique sociale, l'ensemble des assurances sociales est régi au niveau de la Confédération,, même si chaque modification d'une législation fédérale, a des répercussions non négligeables sur les cantons. On peut citer les prestations complémentaires AVS-AI, les allocations familiales, les subventions à l'assurance maladie, les prestations pour chômeurs en fin de droit et bien sûr, l'aide sociale.

La marge de manœuvre des cantons est limitée mais non négligeable. Ils doivent aussi prendre en compte l'évolution de la réalité sociale et adapter leurs instruments d'intervention en conséquence. Pour le Valais, plusieurs chantiers sont ouverts. Je les évoque brièvement ici.

Au mois de mars, le Parlement entreprendra l'examen de la révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

Le projet adopté par le Conseil d'Etat met la priorité sur le soutien à la formation des jeunes et le soutien à l'insertion professionnelle des groupes qui risquent le plus de dépendre de l'aide sociale, particulièrement les personnes défavorisées sur le marché de l'emploi en raison de leur manque de qualifications, de leur âge, de leur sexe, ou de leur nationalité.

Pour éviter leur dépendance durable à l'aide sociale, il est indispensable de mettre en œuvre, en collaboration avec les entreprises et les instances de formation, des mesures facilitant un retour à l'emploi dans le premier marché du travail ou dans le cadre d'entreprises sociales à développer.

Le deuxième dossier que je souhaiterais soumettre au Parlement en juin de l'année prochaine, est celui de la modification du règlement sur le versement d'avances de pensions alimentaires.

Les limites de revenu du bénéficiaire pour le versement d'avances doivent être revues avec l'instauration d'un système de paliers dégressifs.

Le troisième dossier, se situe dans une perspective un peu plus lointaine. C'est celui des prestations complémentaires pour les familles. La question est au point mort au niveau fédéral depuis près de dix ans. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales recommande aux cantons de prendre l'initiative. Actuellement, seuls deux cantons suisses disposent d'un système de prestations complémentaires pour les familles, le Tessin et Soleure. Deux cantons, Genève et Vaud, ont soumis un projet au Parlement et dix autres étudient la possibilité d'introduire un système de PC familles.

Pour le Valais, j'ai constitué un groupe de travail qui effectue une première analyse de la situation, afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de mise en place d'un modèle de PC familles..

Je crois profondément que si la femme ou l'homme politique ne peuvent pas tout faire, et de loin, ils ont la responsabilité de porter une conviction, de la partager, d'être des acteurs du changement. Pour y parvenir, la collaboration du plus grand nombre à un projet commun est essentielle. Je suis convaincue de la vôtre et je vous remercie de vous engager dans cette entreprise.

La pauvreté et l'exclusion ne sont pas une fatalité.

Werte Anwesende

Die EU hat 2010 zum Europäischen Jahr zur Bekämpfung von Armut und sozialer Ausgrenzung erklärt. Auf den ersten Blick sind Armut und soziale Ausgrenzung zwei komplett unterschiedliche Begriffe.

Unter Armut versteht man landläufig Menschen, die kein oder nur ein bescheidenes Einkommen haben, welches nicht ausreicht, um die Grundbedürfnisse wie Nahrung, Kleidung und Wohnung zu decken.

Soziale Ausgrenzung kann jedoch verschiedene Hintergründe haben: Reiche, die ihres Reichtums willen ausgegrenzt werden, Menschen – die aus Gründen ihrer Herkunft, Hautfarbe, Kleider oder Sprache, aber auch wegen ihres Aussehens, Berufes etc. keine soziale Anerkennung in ihrem Umfeld finden.

Der griechische Reeder und Milliardär Aristoteles Onassis hat Ausgrenzung mit folgendem Zitat treffend auf den Punkt gebracht: „Wenn ein Mensch behauptet, mit Geld liesse sich alles erreichen, darf man sicher sein, dass er nie welches gehabt hat.“

Ob Armut oder soziale Ausgrenzung, jeder der beiden Begriffe ist für sich allein prägend und für die Betroffenen nur schwer zu ertragen. Tatsache ist aber, dass Armut oft soziale Ausgrenzung zur Folge hat.

Die Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe SKOS – der auch der Kanton Wallis angehört und an der ich regelmässig teilnehme – engagiert sich seit 100 Jahren für eine wirksame Armutsbekämpfung in der Schweiz. Gemäss einem SKOS-Bericht ist in der Schweiz schätzungsweise jede 10. Person von Armut bedroht.

Das sind Frauen, Männer und viele – zu viele – Kinder. Denn mittlerweile ist jedes 20. Kind und Jugendliche in der Schweiz auf Sozialhilfe-Unterstützung angewiesen.

Das Wallis hat mit 1,5 % der Bevölkerung die tiefste Sozialhilfe-Quote der Westschweiz. In konkreten Zahlen ausgedrückt:

- Rund 4500 Personen sind in unserem Kanton auf Sozialhilfe angewiesen.
- Davon sind rund 1500 Kinder und Jugendliche bis 17 Jahre.

Die Marschrichtung in der Sozialpolitik wird in der Schweiz auf Bundesebene vorgegeben. Die Ausführung dieser gesetzlichen Vorgaben liegt dann jedoch in der Verantwortung der Kantone.

Im Wallis sind zurzeit drei Dossiers, die für mich wichtig sind, in der Ausarbeitung.

In der Dezember-Session wird der Grosse Rat über die Revision des Integrations- und des Sozialhilfegesetzes beraten.

Im Juni 2011 kommt das das Reglement betreffend die Bevorschussung der Unterhaltsbeiträge vors Parlament.

Das dritte wichtige Dossier, welches auf Kantonsebene in Vorbereitung ist, betrifft die Ergänzungsleistungen für Familien. Der Bund hat die Schaffung dieses wichtigen Sozialwerks an die Kantone übertragen. In der beiden Kantonen Tessin und Solothurn gibt es bereits Ergänzungsleistungen für Familien, in den Kantonen Waadt und Genf sind die Vorbereitungen bereits weit fortgeschritten.

Meine Damen und Herren,

Sie sehen, das „Jahr der Armut und sozialen Ausgrenzung“ kommt nicht von ungefähr, es gibt und es gilt, noch viel zu tun. Deshalb hat sich die SKOS zu Beginn dieses Jahres das Ziel gesetzt, die Zahl der von Armut Betroffenen innerhalb von 10 Jahren zu halbieren.

Zugleich hat die Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe in diesem EU-Jahr der Armut diese Wander-Ausstellung „Im Fall“ oder „Si jamais“ lanciert. Siders ist die 21. Schweizer Stadt, in der diese Ausstellung nun für 8 Tage zu Gast ist. In rund 2 Wochen wird „Im Fall“ auch im Oberwallis zu sehen sein.

Tun wir alles, damit wir der Armut in unserem Land einen Riegel schieben können. Ich danke Ihnen für Ihr Interesse an dieser besonderen Ausstellung.

Ich danke Ihnen aber auch für Ihre Engagement und ihre Mithilfe, Armut in jeder Form wirksam zu bekämpfen.

Danke!